

**RÈGLEMENT PARTICULIER TOURNOI « L'Envolée Nocturne » d'ENTZHEIM**  
**Le 3 juillet 2026 au complexe sportif d'Entzheim « L'ENVOL »**  
**5 rue de la salle des fêtes, 67960 Entzheim**



Le numéro d'autorisation du tournoi est 2506195

Le Tournoi a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la FFBaD sous le numéro de dossier 2506195 et se déroulera selon le règlement de la Fédération Française de Badminton (FFBAD). Le présent règlement complète le règlement général des compétitions. Le tournoi se déroulera le 3 juillet 2026 entre le 3/07/2026 18h00 et le 4/07/2026 1h00.

**Article 1 : Joueurs concernés**

Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors (ou autorisés : minimes, cadets, juniors et vétérans) licenciés auprès de la FFBAD, dans les séries de classement P12 à R4, ainsi qu'aux Non Compétiteurs (NC), qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

**Article 2 : Tableaux et mode de compétition**

La discipline proposée est le mixte.

Les tableaux se composent de poules uniques de 4. Les organisateurs en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les tableaux en poules de 3 ou 5, et de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne organisation et au bon déroulement du tournoi.

**Article 3 : Inscriptions**

• **Nombre maximum d'inscrits et critère de sélection :**

Le nombre maximum de participants est fixé à : 88 inscrits (soit 44 paires). Le critère de sélection en cas de surnombre sera la date d'inscriptions du deuxième joueur/joueuse de la paire. Toutes les paires non retenues dans un tableau le jour du tirage au sort constitueront une liste d'attente en vue de pourvoir aux éventuels forfaits.

En application de la réglementation en vigueur, chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Le représentant du joueur se doit d'être à ses cotes tout au long de la compétition, entre autres au moment du pointage des présents.

• **Date limite d'inscription :**

La date d'ouverture des inscriptions est le 1 mai 2026. La date limite d'inscription est fixée au 24 juin 2026 minuit (date de réception). La date du tirage au sort est fixée au 26 juin 2026. La date de prise en compte du CPPH est fixée au 25 juin 2026.

• **Montant des droits d'engagement :**

Les droits d'engagement sont de 12€ pour le tableau de mixte.

• **Mode d'inscription :**

Les inscriptions seront effectuées en ligne sur Badnet de manière individuelle. Les inscriptions seront prises en compte à la date de l'inscription du deuxième joueur dans la paire. Le paiement se fera exclusivement par badnet.

• **Remplacement d'un partenaire :**

En cas de forfait, les frais d'inscription seront supportés par l'éventuel remplaçant. Le joueur forfait sera quant à lui remboursé sous réserve de délivrance d'un justificatif.

• **Forfait :**

En cas de forfait après la date du tirage au sort, les remplacements s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 3.2.5 du RGC. Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et du JA. Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi de mail à la ligue Grand Est à : [valerie.sabigno@lgebada.com](mailto:valerie.sabigno@lgebada.com)

**Article 4 : Déroulement de la compétition** : Le tournoi sera géré à l'aide du logiciel «badnet»

- **Match** : Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.
- **Juge-arbitrage** : Le juge-arbitre de la compétition est **Jean-François Fertinel**
- **GEO** : **Stéphanie Rieber**
- **Mode d'arbitrage retenue** : Tous les matchs seront auto-arbitrés.
- **Gestion des volants** : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match. En cas de litige, le volant officiel est le « RSL TOURNEY 3 »
- **Temps de repos entre deux matchs + temps de prise de contact sur le terrain** : Le temps de prise de contact sur le terrain sera de 3 minutes. Le temps de repos sera de minimum 20 minutes. Lorsqu'un match est appelé, le joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre de la compétition.

**Article 5 : Responsabilités :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matchs. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. En cas de traitement médical, le jour du tournoi, merci de présenter l'ordonnance au juge-arbitre, pour justificatif en cas de contrôle anti-dopage inopiné.

**Article 6 : situation sanitaire :**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, tout participant à la compétition s'engage à respecter les prescriptions sanitaires en vigueur et que l'organisateur aura mises en place au moment du tournoi sous peine d'exclusion.

**Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.**